

# COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019

L'an deux mille dix neuf, le vingt-six avril, à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques BARBIER, Maire.

## Étaient présents :

M. FRÉNÉE, Mme COLLIN-LOUAULT, Mme MARCHET, M. BRIDIER, M. VILLERET Mme BARANGER, Mme BONNEAU, M. FRAILE, M. MARQUET, M. LAMBALOT Mme MORVAN, M. JUSSIC, Mme BRETEL, M. IMBERT, M. ROBINEAU, M. ROCHER, M. MOREAU, Mme GUERLINGER, M. PERROTIN, Mme BERTRAND

## Représentés par pouvoir :

Mme LELIEVRE donne pouvoir à M. ROBINEAU  
M. ONDET donne pouvoir à M. VILLERET  
Mme MEMIN donne pouvoir à Mme BONNEAU

## Absents excusés :

M. GILOT  
M. MEREAU  
M. FLOUNEAU

## Date de convocation :

Le 19 avril 2019

## Secrétaire de séance :

Mme BONNEAU

## Ordre du jour :

- 1) Comité de jumelage – désignation d'un délégué de la commune
- 2) Comité technique – désignation d'un délégué de la commune
- 3) Communauté de Communes Loches Sud Touraine – Voie verte
- 4) Budget annexe Cinéma – Décision modificative n°1
- 5) Budget principal - Décision modificative n°1
- 6) Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire
- 7) Demande de subvention auprès du fond d'aide au football amateur (FAFA)
- 8) SIEIL – Modification de la liste des adhérents
- 9) Espace aquatique – Modification du règlement intérieur
- 10) Signature d'une convention de partenariat avec l'association « les Bodin's » : sécurité des installations électriques et des gradins
- 11) Cinéma – Tarifs « fête du cinéma 2019 »
- 12) Ressources humaines – Création de postes saisonniers
- 13) Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs

## Élection du secrétaire de séance :

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à l'assemblée délibérante que Madame BONNEAU soit élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et une abstention (Mmes BONNEAU)

**Désigne** Mme BONNEAU secrétaire de séance.

## Approbation du procès-verbal du 1<sup>er</sup> mars 2019

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès verbal de la séance du

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	23

Contre :	-
Abstention :	1 (M. Lambalot)

**Approuve** le procès verbal de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2019.

**N°19.04.26.01: COMITE DE JUMELAGES : DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au décès de Mme ROGER et conformément à la délibération n° 14.04.07.14, il convient de procéder au remplacement d'un membre de droit du comité de jumelage.

Pour mémoire, il est rappelé que la commune étant seule responsable des jumelages qu'elle a engagés, ce comité doit se composer de membres de droit et de membres adhérents. Sont membres de droit le Maire de la Commune et 5 représentants du Conseil Municipal.

Il est procédé à la désignation d'un nouveau membre du comité de jumelage.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué de la commune auprès du comité de jumelage en remplacement de Mme Roger,

Considérant que Monsieur le Maire assure la présidence de droit,

Est candidat : M. Jean-Louis Robineau

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par,

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	23
Contre :	-
Abstention :	1 (M. Jean-Louis Robineau)

**Est élu** : M. Jean-Louis Robineau

**Prend acte** de l'installation de M. Jean-Louis Robineau, dans ses fonctions de délégué de la commune auprès du comité de jumelage,

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°19.04.26.02 COMITE TECHNIQUE : DESIGNATION D'UN NOUVEAU MEMBRE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la démission de Mme CELTON et conformément à la délibération 14.04.07.11, il convient de procéder au remplacement d'un membre de droit au comité technique

Pour mémoire, il est rappelé que cette instance paritaire est composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, il sera procédé à la désignation d'un nouveau membre de droit au comité technique.

Il est procédé à la désignation d'un nouveau membre de droit au comité technique.

Considérant qu'il convient de désigner un membre de droit au sein du comité technique remplacement de Mme Celton,  
Considérant que Monsieur le Maire assure la présidence de droit,

Est candidat : M. Joël Moreau

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par,

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	23
Contre :	-
Abstention :	1 (M. Joël Moreau)

**Est élu** : M. Joël Moreau

**Prend acte** de l'installation de M. Joël Moreau, dans ses fonctions membre de droit au sein du comité technique,

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°19.04.26.03 COMMUNAUTE DE COMMUNES LOCHES SUD TOURAINE - VOIE VERTE**

Monsieur le Maire rappelle le projet mené depuis de nombreuses années par la Communauté de Communes de la Touraine du Sud puis par Loches Sud Touraine pour transformer l'axe ferroviaire Descartes – Tournon Saint Pierre en voie verte dédiée aux mobilités douces. Il précise que les travaux de démantèlement ont été achevés, permettant de disposer de l'emprise et que Loches Sud Touraine prépare actuellement d'une part, la convention à venir avec SNCF Réseau et d'autre part, le projet d'aménagement.

Monsieur le Maire propose que la commune s'associe à ce projet ambitieux et structurant pour le territoire en affirmant son soutien au projet de voie verte porté par Loches Sud Touraine sur l'axe Descartes – Tournon Saint Pierre et en accompagnant ce projet par des aménagements pris en charge par la commune, tels que :

- Mise en place de sanitaires
- Installation d'un râtelier à vélo
- Entretien des talus enherbés longeant la voie
- Mise en place de signalétique propre à la commune de DESCARTES (indication centre-ville, jardin public, commerces ...)

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par,

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	19
Contre :	-
Abstention :	5 (M. Rocher, M. Moreau, Mme Guerlinger, M. Perrotin, Mme Bertrand)

**Affirme** son soutien au projet de voie verte porté par Loches Sud Touraine sur l'axe Descartes – Tournon Saint Pierre

**Accompagne** ce projet intercommunal par les investissements et aménagements municipaux présentés

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°19.04.26.04 BUDGET ANNEXE CINEMA 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 :**

Monsieur FRÉNÉE, adjoint au maire en charge du Budget, demande au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative n° 1 au budget annexe cinéma visant à procéder à des réajustements de crédits budgétaires.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget annexe – Cinéma 2019,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FRÉNÉE,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Approuve** la décision modificative n°1 du budget annexe- Cinéma 2019 de la manière suivante :

Investissement Dépenses					
Chapitre	Article	Intitulé	Crédits ouverts BP 2019	Modification	Solde
23	2313	Construction	32 643, 29 €	- 5 500, 00 €	27 143, 29 €
21	2188	Autres immobilisations corporelles	7 200, 00 €	+ 5 500, 00 €	12 700, 00 €

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°19.04.26.05 BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Monsieur FREENEE, Adjoint délégué au Budget et des Finances, demande au Conseil Municipal de procéder à la décision modificative n° 1 afin de procéder au réajustement des crédits relatifs aux subventions.

Les associations concernées par ces crédits sont les suivantes :

Anciens combattants AFN	+ 120 €
ADMR Descartes	+ 300 €
Fondation du patrimoine	+ 3 642 €
MSA Berry Touraine	- 100 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de procéder à une décision modificative sur le budget principal 2019,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur FRÉNÉE,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Approuve** la décision modificative n°1 du budget principal de la manière suivante :

Fonctionnement Dépenses					
Chapitre	Article	Intitulé	Crédits votés BP 2019	Modification	Solde
	022	Dépenses imprévues	30 000, 00 €	- 3 962, 00 €	26 038, 00 €
	6574	Subventions de fonctionnement aux associations	43 564, 00 €	+ 3 962, 00 €	47 526, 00 €

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°19.04.26. 06 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'INDRE ET LOIRE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du reversement des amendes de police, la commune peut bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police pour des travaux de voirie.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver par délibération le projet ci-dessous ainsi que le plan de financement correspondant qui doit être adressé en complément du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental d'Indre et Loire.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier suivant:

- travaux d'aménagement de la rue des champs marteaux

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Désignation	Montant €	Désignation	Montant €
Travaux	157 694, 56 €	CD 37 – Amendes de polices	45 000, 00 €
		Fonds propres	112 694, 56 €
<b>TOTAL</b>	<b>157 694, 56 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>157 694, 56 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet visant à réaliser les travaux d'aménagement relatifs à la mise en sécurité de la rue des champs marteau, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Autorise** Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire,

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter tout autre partenaire susceptible d'apporter des aides financières,

**Approuve** les plans de financements prévisionnels de ces opérations et autorise Monsieur le Maire à les modifier selon les nécessités,

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°19.04.26.07 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FOND D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR (FAFA)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA) est un dispositif d'aide aux collectivités destiné à promouvoir des investissements indispensables au développement du Football Amateur.

Les dispositifs du FAFA étant ouverts aux collectivités locales pour le dispositif "Équipements", il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de ce fonds dans la cadre de l'installation d'une clôture Pare-ballons de 90 ml au stade du Ruton.

Il appartient au Conseil municipal d'approuver par délibération le projet ci-dessous ainsi que le plan de financement correspondant qui doit être adressé en complément du dossier de demande de subvention :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant € HT	Financeurs	Montant € HT
Travaux	9 600,00 €	FAFA	4 800, 00 €
		Fonds propres	4 800, 00 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 600,00 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 600,00 €</b>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet visant à installer un pare-ballons au stade du ruton,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

Autorise Monsieur le Maire à présenter un dossier de subvention auprès du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA),

Autorise Monsieur le Maire à solliciter tout autre partenaire susceptible d'apporter des aides financières,

Approuve les plans de financements prévisionnels de ces opérations et autorise Monsieur le Maire à les modifier selon les nécessités,

Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**N°19.04.26.08 SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE ET LOIRE – MODIFICATION DE LA LISTE DES ADHERENTS**

Monsieur BRIDIER, adjoint au Maire délégué aux Travaux, indique que par délibération en date du 11 décembre 2018, le Comité Syndical du SIEIL a approuvé l'adhésion au SIEIL de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public ».

En application de l'article L 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune de Descartes, en tant qu'adhérente au Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire, doit délibérer sur cette modification.

Vu les statuts du SIEIL approuvé par arrêté préfectoral en date du 7 juin 2017,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-5,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire en date du 23 octobre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Accepte** l'adhésion au SIEIL pour la compétence « Eclairage public » de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire,

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N°19.04.26.09 ESPACE AQUATIQUE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Monsieur Villeret, Adjoint au Maire chargé du sport, de la jeunesse et de la vie associative expose son souhait de réexaminer le règlement intérieur de l'espace aquatique afin de permettre à la commune d'adapter son organisation et de prendre les mesures administratives en cas de nécessités.

Le règlement intérieur joint en annexe, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu la nécessité de revoir le règlement intérieur de l'espace aquatique,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Adopte** le projet d'établissement et le règlement intérieur, ci-annexés,

**Autorise** leur application dès la prochaine saison estivale de l'espace aquatique de DESCARTES,

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N°19.04.26.10 SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION LES BODIN'S : SECURITE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET DES GRADINS MIS EN PLACE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante qu'une convention a été signée en 2013 avec l'association des Bodin's en vue de prendre en charge les frais liés au contrôle des installations électriques et des gradins mis en place pour le spectacle « Les Bodin's grandeur nature ». Cette convention, arrivée à son terme, doit être reconduite afin de maintenir le partenariat entre la commune de Descartes et l'association Les Bodin's et d'assurer la sécurité du public.

Monsieur le Maire rappelle à cet effet que la commune dépose un dossier de sécurité auprès des services préfectoraux et du SDIS. Il importe donc que le rapport de sécurité établi par le bureau d'étude soit élaboré sous son contrôle.

Vu le code général des collectivités territoriales  
Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2013,  
Vu la délibération du conseil municipal du 29 avril 2016,  
Considérant qu'il appartient à la commune de s'assurer que les infrastructures permettant l'accueil

du public assistant au spectacle des Bodin's respectent bien les normes de sécurité et de solidité,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	19
Contre :	5 (M. ROCHER, M. MOREAU, Mme GUERLINGER, M. PERROTIN, Mme BERTRAND)
Abstention :	-

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre en charge les frais liés au contrôle des installations électriques et des gradins dans le cadre du spectacle des Bodin's.

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

#### **N°19.04.26.11 CINEMA – TARIFS « FÊTE DU CINEMA » 2019**

Madame MARCHET, Adjointe déléguée à la Culture, propose que le Cinéma le Rabelais participe à la manifestation « Fête du Cinéma » organisée par la Fédération Nationale des Cinémas Français et qui se déroulera les dimanche 30 juin, lundi 1er, mardi 2 et mercredi 3 juillet 2019.

Durant ces quatre jours, le tarif unique proposé par la FNC de 4 euros la séance, sera appliqué à l'ensemble des spectateurs dans les cinémas participants (hors majoration pour les films en 3D, Imax, séances spéciales et prestations complémentaires).  
Vu la proposition de la Fédération Nationale du Cinéma Français,

Considérant qu'il convient de fixer un tarif pour la « Fête du Cinéma » qui se déroulera les dimanche 30 juin, lundi 1er, mardi 2 et mercredi 3 juillet 2019.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame MARCHET,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Approuve** le tarif spécial proposé par la Fédération Nationale des Cinémas Français applicable les dimanche 30 juin, lundi 1er, mardi 2 et mercredi 3 juillet 2019 à l'occasion de la manifestation dénommée « Fête du Cinéma », est fixé comme suit : « tarif unique de 4,00 € pour chaque séance pendant les 3 jours » hors majoration pour les films en 3D et séances spéciales

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant d'appliquer la présente décision.

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **N°19.04.26. 12 RESSOURCES HUMAINES – CREATION DE POSTES SAISONNIERS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en prévision de la période estivale, il est nécessaire de renforcer les services à l'espace aquatique et au camping pour la saison 2018.

Au cours de cette période, il peut-être fait appel à du personnel saisonnier en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984.

Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter des agents saisonniers non-titulaires dans les conditions fixées à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades correspondant et variera selon les fonctions, diplômes et l'expérience professionnelle des candidats retenus.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3- alinéa 2,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Décide** de créer les postes suivants :

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **N°19.04.26.13 RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Structures municipales	Nbre	Grade	Echelon	Temps de travail	Début	Fin
ESPACE AQUATIQUE	2	Maître nageur BEESAN-MNS	Educateur territorial 7 <sup>ème</sup> échelon	28/35 <sup>ème</sup>	20/05/19	30/06/19
	2	Maître nageur BEESAN-MNS	Educateur territorial 7 <sup>ème</sup> échelon	35/35 <sup>ème</sup>	01/07/19	01/09/19
	2	BNSSA	Educateur territorial 3 <sup>ème</sup> échelon	16/35 <sup>ème</sup>	01/06/19	30/06/19
	2	BNSSA	Educateur territorial 3 <sup>ème</sup> échelon	15/35 <sup>ème</sup>	20/05/19	30/06/19
	4	BNSSA	Educateur territorial 3 <sup>ème</sup> échelon	35/35 <sup>ème</sup>	01/07/19	01/09/19
	3	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Entretien	30/35 <sup>ème</sup>	01/07/19	01/09/19
	3	Adjoint Administratif	1 <sup>er</sup> échelon Caisse	22/35 <sup>ème</sup>	01/06/19	01/09/19
	1	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Entretien	3/35 <sup>ème</sup>	20/05/19	30/06/19
	1	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Entretien	4/35 <sup>ème</sup>	20/05/19	30/06/19
CAMPING ET PARC DE LOISIRS	1	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Accueil	18/35 <sup>ème</sup>	01/06/19	30/06/19
	3	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Agent entretien	35/35 <sup>ème</sup>	01/07/19	01/09/19
	1	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Agent polyvalent	35/35 <sup>ème</sup>	27/04/19	01/09/19
SERVICES TECHNIQUES	2	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Agent entretien Espaces Verts	35/35 <sup>ème</sup>	01/05/19	30/09/19
MUSEE	1	Adjoint Du patrimoine	1 <sup>er</sup> échelon Accueil	12/35 <sup>ème</sup>	01/04/19	31/10/19
AFFAIRES SCOLAIRES	1	Adjoint Technique	1 <sup>er</sup> échelon Agent de service	28/35 <sup>ème</sup>	01/05/19	31/10/19

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,  
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré par :

Membres présents ou représentés :	24
Pour :	24
Contre :	-
Abstention :	-

**Décide** de créer les postes suivants :



Grade	Poste créée	Poste pourvu	Poste à pourvoir	Temps de travail
Assistant d'enseignement artistique	0	0	0	2/20 <sup>ème</sup>
Assistant d'enseignement principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	0	5/20 <sup>ème</sup>
Assistant d'enseignement principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	12,50/20 <sup>ème</sup>
Assistant d'enseignement principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	0	12,50/20 <sup>ème</sup>

**Dit** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

**Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document qui en découle et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

En vertu des dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informera l'assemblée des décisions prises en application de la délégation prévue par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DCM 2018/36	Arrêté du Maire autorisant la signature d'un contrat de maintenance informatique « Mise à jour site internet » avec la Micro-entreprise ALBRICIAS Prestation mensuelle : 60,00 € TTC
DCM 2018/37	Arrêté du Maire autorisant la passation d'un contrat avec la Société CENTAURE SYSTEMS pour la maintenance du journal électronique d'information Municipale : 911,97 € HT
DCM 2019/01	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Mme Nathalie OZANSKI
DCM 2019/02	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Mme Fabienne GRASS
DCM 2019/03	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec M. Roland SICRE
DCM 2019/04	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Mme Marie CLIQUE
DCM 2019/05	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Mme Emeline BOULARD
DCM 2019/06	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec M. Julien GAILLARD
DCM 2019/07	Arrêté remplaçant l'arrêté n°DCM2016/32 et portant création d'une régie de recettes HEBERGEMENTS DE LOISIRS (camping, gîte et chalets) et VENTES ANNEXES (mini golf, location de vélos, accès machines à laver le linge, cannes à pêche...).
DCM 2019/08	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Les Compagnons du Tour de France
DCM 2019/09	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Les Compagnons du Tour de France
DCM 2019/10	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Mme Marie DUPUY
DCM 2019/11	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec M. Bruno FAUCHARD
DCM 2019/12	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec Mme Béatrice CHEVALEYRE
DCM 2019/13	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec La Sté LE MOULIN DU COUVENT
DCM 2019/14	Arrêté du Maire autorisant la passation d'un contrat avec la Société CENTAURE SYSTEMS pour la maintenance du journal électronique d'information municipale : 921,09 € HT
DCM 2019/15	Arrêté du Maire autorisant la signature d'un contrat d'approvisionnement de produits d'entretien et autres articles divers avec la Société LANGLE
DCM 2019/16	Arrêté relatif au contrat de location d'un local communal à Madame Michèle CHEVALLIER
DCM 2019/17	Arrêté relatif au contrat de location d'un local communal à M. Carlos MACHADO
DCM 2019/18	Arrêté relatif au contrat de location d'un logement avec M. Bonswendsoom Evariste COMPAORE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.